

**AUTO ECOLE
LE GUICHET-ORSAY**
1 BIS RUE DE VERSAILLES
91400 ORSAY
Téléphone : 01 69 30 55 14
auto-ecole-le-guichet@orange.fr
Siret : 835 052 754 00016
Numéro d'activité : 11910868191
Numéro TVA intra : FR 93835052754
Code APE/NAF : 8553Z
Numéro d'agrément : E1809100100



NOS ENGAGEMENTS

Notre établissement d'apprentissage propose une formation de qualité. Celle-ci ne peut être réalisable que si les deux parties travaillent en toutes confiance et transparence.

Voici donc ce à quoi nous nous engageons :

- 1 ▶ Fournir une documentation détaillée pour chaque prestation demandée, documentation faisant apparaître : les tarifs, le détail de chaque prestation, les options possibles, les modes de règlement, le plan de financement, les horaires des cours théoriques et pratiques.
- 2 ▶ Procéder à une évaluation de départ, avec le résultat de cette évaluation établi en double exemplaire : un exemplaire remis au candidat au permis de conduire, l'autre restant au sein de l'établissement de formation.
- 3 ▶ Procéder à la rédaction, dès l'inscription, d'un contrat de formation, en double exemplaire : un exemplaire remis au candidat au permis de conduire, l'autre restant au sein de l'établissement de formation.
- 4 ▶ Remettre un exemplaire du règlement intérieur de l'établissement de formation.
- 5 ▶ Remettre un kit pédagogique, comprenant un livre de code de la route, un pack web et un livret d'apprentissage pour le suivi de la formation pratique.
- 6 ▶ Mettre à disposition la synthèse de l'assiduité, ainsi que les résultats (code de la route), afin que le candidat ou le responsable légal puisse suivre son évolution.
- 7 ▶ Utiliser une fiche de suivi pratique, consultable à tout moment par le candidat ou le représentant légal.
- 8 ▶ Mettre à la disposition des élèves des véhicules répondant aux normes de l'apprentissage de la conduite, en parfait état (propreté, mécanique...).
- 9 ▶ Mettre à la disposition des élèves des cours théoriques et pratiques uniquement réalisés par des enseignants de la conduite diplômés d'Etat et titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- 10 ▶ Réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires aux passages des différents examens.
- 11 ▶ Réaliser et remettre aux différents candidats les bilans de compétences leur permettant de connaître le niveau atteint et à atteindre en vue du passage de l'examen.
- 12 ▶ Présenter les élèves aux examens pratiques dès lors que le niveau requis par le Plan national de formation REMC (Référentiel pour l'Education à une Motricité Citoyenne) est atteint et toutes les compétences, validées, en respectant le nombre d'heures minimal obligatoire et en fonction des places attribuées à l'établissement par les services préfectoraux.
- 13 ▶ Régler à l'amiable les litiges ou, si nécessaire, par l'intermédiaire d'un médiateur (coordonnées disponibles sur demande).

14 ▶ Avoir souscrit un dispositif garantie financière.

15 ▶ Proposer un rendez-vous post-permis à l'issue de l'obtention du permis.

16 ▶ Mettre à disposition sur demande :

- La documentation sur les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire (disponible sur le site de l'établissement) ;
- La liste des enseignants, leurs diplômes et leurs fonctions ;
- Un règlement intérieur (disponible sur le site et au sein de l'établissement) ;
- La traçabilité de l'assiduité à la formation ;
- Le suivi pédagogique des élèves et litiges ;
- Un parcours pédagogique avec cours, tests (code) et apprentissage progressif des différentes situations suivant le REMC (conduite) ;
- L'utilisation du livret d'apprentissage détenu par l'élève ;
- Une documentation détaillée sur les avantages de la conduite accompagnée et de la conduite supervisée ;
- Les taux de réussite (par filière, AAC, conduite supervisée ou traditionnelle), ainsi que le nombre d'heures moyen en première présentation ;
- Les questionnaires de satisfaction ;
- Les coordonnées d'un médiateur en cas de litige.

17 ▶ Remettre un questionnaire de satisfaction à chaque élève ayant réussi l'examen du permis. Les questionnaires sont étudiés afin de mettre en place un processus d'amélioration continue.